



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 JUILLET 2025
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 9 DI LUGLIU DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **Remboursement des frais de mission des personnes extérieures à l'ATC.**
Ughjettu: *Rimborsu di e spese di missione di e persone esteriore à l'ATC.*

L'Agence du Tourisme de la Corse souhaite pouvoir rembourser les frais de mission (frais de transport, de repas et d'hébergement) engagés par les personnes extérieures à notre organisme participant à certaines opérations liées à la promotion et au développement de la destination.

Ces frais seront remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs selon les conditions précisées dans une lettre de mission rédigée et notifiée.

Conformément aux dispositions de l'annexe du décret n°2022-505 du 23 mars 2022, (rubrique dédiée aux dépenses de personnel), il est nécessaire qu'une délibération du conseil d'administration soit adoptée.

Cette délibération permettra la mise en œuvre des remboursements sur la base des frais réels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.